



AVIS PUBLIC AMENDÉ

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Des demandes de dérogation mineure seront entendues à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 2 octobre 2023, à 19h00, à la salle Buchanan, Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Cet avis public amendé fixe une nouvelle date pour la présentation de cette demande de dérogation mineure. Dans l'avis public original en date du 17 août 2023, la présentation de cette demande de dérogation mineure a été fixée au 5 septembre 2023.

Toute personne intéressée par ces demandes est invitée à assister à cette séance et y présenter ces observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à owen.falquero@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 2 octobre 2023.

Dérogation mineure no. 600

468 à 470, chemin Knowlton, lot 4 267 449, zone URC-1-L13- district de Knowlton

Nature et effets de la demande:

Demande visant à permettre une distance de 0,21 m entre le stationnement et la ligne latérale. L'article 47, alinéa 1, paragraphe 1° et sous paragraphe d. indique qu'une distance minimale de 1,5 m doit être respectée. La dérogation permettrait une distance de 14% de ce qui est demandé par la réglementation.

Demande visant à permettre un pourcentage de 72,1% de stationnement dans la cour avant.

L'article 47, alinéa 1, paragraphe 1° et sous paragraphe c. indique qu'un maximum de 30% de la cour avant peut être occupé par les cases et l'allée de circulation du stationnement. La dérogation permettrait une occupation de 241% de ce qui est permis par la réglementation.

Donné à Lac-Brome

Ce 22 septembre 2023

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.

Avocat Greffier